

Sujet : [INTERNET]

De : "> christine farrugia (par Internet)" <chrisfarru2016@hotmail.com>

Date : 25/01/2018 16:43

Pour : "ddt-se-observations-ep-b2@isere.gouv.fr" <ddt-se-observations-ep-b2@isere.gouv.fr>, "ddt-se-observations-ep-b2@isere.gouv.fr" <ddt-se-observations-ep-b2@isere.gouv.fr>, "ddt-se-observations-ep-b2@isere.gouv.fr" <ddt-se-observations-ep-b2@isere.gouv.fr>, "ddt-se-observations-ep-b2@isere.gouv.fr" <ddt-se-observations-ep-b2@isere.gouv.fr>, "ddt-se-observations-ep-b2@isere.gouv.fr" <ddt-se-observations-ep-b2@isere.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Je vous transmet mon opinion sur l'enquête publique sur les centrales hydroélectrique de la Gorge et du Pleynet. Je suis pour le renouvellement du bail d'exploitation de ces deux centrales car elles fournissent de l'énergie verte, écologique, ce qui est bien pour notre planète. De plus elles permettent de contrôler le débit du ruisseau Le Vorz .

Mme Farrugia Christine

Habitante de Sainte Agnès depuis 18 ans

Envoyé depuis Windows Mail

Sujet : [INTERNET] enquête publique sur les centrales hydroélectriques du Pleynet et de la Gorge

De : "> ZORZAN gertrude (par Internet)" <gertrude.zorzan1@orange.fr>

Date : 25/01/2018 18:19

Pour : ddt-se-observations-ep-b2@isere.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je suis en tant que citoyenne très favorable au développement des énergies renouvelables et particulièrement à un niveau local, étant moi-même à divers titres et modestement investie dans ce domaine. Après lecture du volumineux dossier et de ses nombreuses annexes, je laisse aux spécialistes compétents chacun dans leur domaine les remarques d'ordre technique ou relevant de la protection de la faune et de la flore. En revanche, j'y ai trouvé peu d'éléments sur les relations financières qu'entretiennent les SNC et la commune.

C'est en tant qu'habitante de Sainte Agnès que je souhaite apporter mon avis dans cette consultation publique. Depuis mon installation en 1992, j'ai pu constater que le sujet des centrales hydroélectriques était porteur de tensions et de divisions sévères au sein de la commune et je le déplore. L'évolution du bail et le manque de transparence ont très probablement contribué à ce climat. Les retombées financières dans le budget communal ont nettement baissé depuis mon arrivée.

Soucieuse des ressources de la commune et de l'utilisation du bien commun qui coule sur notre beau territoire de montagne, je souhaiterais que la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter soit assujétie à une remise à plat des retombées financières sur le budget communal. D'après le dossier, la production devrait connaître une forte croissance (40% ?) et les revenus d'exploitation par conséquent. Dans ces conditions, il me semble opportun de rediscuter la part dont les contribuables devraient pouvoir bénéficier.

C'est pourquoi je suis favorable au renouvellement de l'autorisation d'exploiter les centrales hydroélectriques du Pleynet et de la Gorge, à la condition d'une renégociation du bail qui lie les SNC à la commune.

Je vous prie, M. le commissaire enquêteur, de joindre ma contribution à l'enquête publique.

Gertrude ZORZAN
le Fay
38190 Ste Agnès

Sujet : [INTERNET] N. Moussy - Avis Enquête Publique SNC Micro La Gorge
De : "> Norbert Moussy (par Internet)" <norbertmoussy@gmail.com>
Date : 25/01/2018 22:01
Pour : ddt-se-observations-ep-b2@isere.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

L'hydroélectricité est bien exploitée en France et les ressources supplémentaires sont rares. Une augmentation substantielle de la production électrique des centrales de La Gorge et du Pleynet est donc la bienvenue quelle que soit la société d'exploitation.

Comme pour toute ressource limitée sur le territoire français, l'Etat peut valoriser cette ressource et mettre en concurrence les opérateurs.

Le choix de la reconduction du droit d'eau doit bien évidemment prendre en compte le respect des règles environnementales issues du Grenelle.

Un relevé régulier des quantités d'eau prélevées depuis 30 ans pourrait accompagner avantageusement le dossier.

La décision de reconduction doit aussi prendre en compte l'impact économique et social de l'opération. La reconduction du droit d'eau est probablement le seul moment où l'Etat peut discuter des compensations financières et des conditions d'exploitation de cette ressource publique par un privé.

Il est question dans le dossier présenté de réduire le débit d'eau minimal dans le Vorz et prolonger ce droit pour les 30 ans voire même les 40 ans à venir sans toucher aux conditions actuelles d'utilisation.

Quels sont les accords d'exploitation actuels ?

Le chapitre 14 page 55 du document « 1-1-SNC Micro de la Gorge-Dos Autorisation mai 2013 » indique qu'il n'y a pas d'accord entre la société SNC Micro et les collectivités.

Ceci n'est pas exact car une convention existait entre la commune de Sainte-Agnès et la société SNC Micro. Cet accord prévoit une redistribution de 20 % du chiffre d'affaires à la commune. Cette convention a été « annulée » en catimini en 2003 par le maire de l'époque, M. Claude Blanc-Coquant, également gérant de la société. Cette annulation n'a jamais été soumise à une délibération de la commune. Aucune information au public n'a été faite. Ce conflit d'intérêt a été découvert et dénoncé en 2014 au changement de municipalité. Même si le préjudice court toujours, la justice estime les faits prescrits. Au total, depuis 2003, plusieurs centaines de milliers d'euros n'ont pas été redistribués à la collectivité.

La société SNC Micro n'a pas tenu ses engagements vis-à-vis de la convention qui la liait à Sainte-Agnès. Mais l'eau coule toujours dans ses tuyaux.

Au chapitre 15 page 56 du même document, il est indiqué que la valeur locative de la force motrice est attribuée à 100% à la commune de Sainte-Agnès.

Ceci est faux également. Il existe bien un bail pour le passage des conduites forcées sur les terrains de la commune. Le bail ne porte pas sur la force motrice en ce sens qu'il ne dépend pas de la quantité d'énergie produite. Le revenu du bail est fixe et n'augmentera donc pas avec les aménagements demandés dans le dossier et les diminutions des débits réservés qui laissent prévoir une augmentation de la production.

Par ailleurs, la société SNC Micro a frauduleusement utilisé les services des employés municipaux. La société SNC Micro est très largement bénéficiaire et reste en mesure de pouvoir payer ses propres employés. M. Claude Blanc-Coquant a été récemment jugé et condamné par la justice sur ce dossier pour prise illégale d'intérêts.

Compte tenu des difficultés actuelles des petites communes de montagne vis-à-vis des réductions de budget et pour que la ressource en force motrice de la commune profite à l'ensemble de ses habitants, je demande à ce que le renouvellement du droit d'eau soit soumis à la négociation d'une nouvelle convention avec la commune portant sur un loyer lié au chiffre d'affaires de l'opérateur.

Je demande également que le droit d'eau porte sur une durée limitée à 30 ans et que les débits réservés puissent

Sujet : [INTERNET] Enquête publique - Renouvellement d'autorisations d'exploitation des centrales hydroélectriques du Pleynet et de la Gorge

De : "> Thierry Chiappa (par Internet)" <thierry.chiappa@free.fr>

Date : 25/01/2018 22:24

Pour : "ddt-se-observations-ep-b2@isere.gouv.fr" <ddt-se-observations-ep-b2@isere.gouv.fr>

Monsieur,

Répondant à l'enquête publique relative au renouvellement des autorisations d'exploitation des centrales hydroélectriques du Pleynet et de la Gorge, je suis pour le renouvellement de ces autorisations, considérant que ces centrales s'intègrent parfaitement dans l'environnement, et sont un atout économique majeur pour le développement de notre village.

Bien Cordialement,

Thierry CHIAPPA
Le Mollard
38190 Sainte Agnès

Sujet : [INTERNET]

De : "> Fabienne Chareyre (par Internet)" <fabiennecha@yahoo.fr>

Date : 25/01/2018 22:33

Pour : "ddt-se-observations-ep-b2@isere.gouv.fr" <ddt-se-observations-ep-b2@isere.gouv.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je suis favorable au renouvellement des deux centrales de la gorge et du Pleyne car elles sont productrices d'une énergie verte essentielle à l'heure du réchauffement climatique.

De plus il me paraît rassurant en tant qu'habitante de la commune de St Mury Monteymond de savoir qu'il y a des personnes compétentes(et présentes) qui assurent la surveillance du Vorz.

Cordialement.

Fabienne Chareyre.